



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

---

## **PAR COURRIEL**

Département de l'économie, de la formation  
et de la recherche DEFR

Monsieur Guy Parmelin  
Président de la Confédération  
Palais fédéral est  
3003 Berne

*Courriel* : [ds@seco.admin.ch](mailto:ds@seco.admin.ch)

*Fribourg, le 18 mai 2026*

2026-385

### **Message sur la promotion économique 2028–2031 – Procédure de consultation**

Monsieur le Président de la Confédération,

Par courrier du 25 février 2026, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a mis en consultation le message sur la promotion économique 2028 à 2031. Nous vous remercions de nous avoir associés à cette consultation, qui a retenu toute notre attention.

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite rappeler l'importance que revêt pour le canton de Fribourg la promotion économique de la Confédération. Celle-ci complète utilement les activités du canton en la matière, en soutenant les entreprises notamment dans les domaines de l'innovation, de la numérisation et de la prospection de nouveaux marchés. En outre, la nouvelle politique régionale (NPR) ainsi que l'encouragement du tourisme contribuent efficacement au renforcement du développement régional. L'ensemble de ces programmes occupent une place prépondérante pour le canton de Fribourg et garantissent le déploiement d'une politique cohérente de promotion économique.

Avant d'évaluer le message, le Conseil d'Etat souhaite faire part de son étonnement en ce qui concerne le calendrier de cette consultation et les bases financières retenues, qui reflètent les propositions formulées par le Conseil fédéral dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027 (PAB 27). Or, les décisions parlementaires de mars 2026 ont introduit des paramètres différents de ceux qui figurent dans le message sur la promotion économique, notamment en ce qui concerne la NPR et la promotion du tourisme. Les ressources allouées à ces deux programmes seront plus importantes que ce qui est établi dans le message, rendant ainsi les priorisations et redimensionnements proposés caduques. En ce qui concerne spécifiquement la politique régionale, le Conseil d'Etat rappelle que le Parlement a rejeté la modification légale visant à mettre un terme aux alimentations du fonds de développement régional. Il s'étonne par conséquent que le Conseil fédéral prévoie, dans le message mis en consultation, de préparer les modalités du retrait de la Confédération de la NPR. Cette annonce contredit en outre l'un des objectifs explicitement mentionnés dans le message, à savoir le renforcement de l'économie des régions.

Malgré la difficulté d'évaluer le message dans ce contexte, le Conseil d'Etat est en mesure de vous adresser les remarques détaillées suivantes :

### *Politique en faveur des PME*

Le Conseil d'Etat soutient les deux principaux objectifs formulés au niveau de la politique en faveur des PME, à savoir l'allègement administratif et la cyberadministration. Le *développement de la plateforme EasyGov 2.0* et plus largement la cyberadministration représentent un levier structurel efficace pour soulager nos PME de la charge administrative croissante, un objectif que notre canton appuie entièrement (pp. 2, 13). Au vu du retard de la Suisse en matière de développement des prestations administratives électroniques, il est particulièrement urgent d'accélérer la mise en œuvre des projets de cyberadministration.

En ce qui concerne la nouvelle orientation stratégique d'EasyGov, qui prévoit notamment l'intégration de prestations administratives cantonales, le Conseil d'Etat rappelle l'importance d'une démarche concertée avec les cantons. L'architecture décentralisée prévue ne doit notamment pas se traduire par une asymétrie financière où les cantons supporteraient le coût de l'intégration de leurs propres prestations sans compensation fédérale adéquate. En outre, en tant que canton bilingue, Fribourg insiste sur le fait que la modernisation technologique doit impérativement garantir une offre analogue de services en français et en allemand, garantissant ainsi l'égalité dans l'accès aux prestations publiques électroniques. D'autre part, il est utile de rappeler que l'interopérabilité des prestations digitales cantonales existantes avec EasyGov est à ce stade limitée.

Pour ce qui de la réduction de la charge administrative, le Conseil d'Etat suggère de porter l'attention également sur l'optimisation du cadre réglementaire afin d'en renforcer l'attractivité pour l'innovation et le développement économique. Dans ce contexte, il convient de rappeler la difficulté pour les entreprises de s'établir en Suisse en raison d'exigences de conformité bancaire particulièrement élevées et de processus de compliance longs et laborieux.

### *Nouvelle politique régionale (NPR)*

Comme indiqué plus haut, le Conseil d'Etat rejette tout retrait de la Confédération de la NPR, qui représente une tâche partagée entre la Confédération et les cantons. En contradiction avec les décisions du Parlement, le message mis en consultation est irrecevable sur ce point. Dans une perspective plus large, le Conseil d'Etat rappelle que la NPR n'est pas une simple subvention, mais le moteur de l'innovation hors des grands centres urbains. Sa suppression affaiblirait la capacité des régions fribourgeoises à mener à bien leur transition digitale et industrielle, au risque de creuser les disparités que la promotion économique a précisément pour but de réduire (pp. 2, 8).

En conséquence, le Conseil d'Etat estime que la poursuite et le renforcement de la NPR doivent être planifiés durant la période 2028 à 2031, dans la perspective de l'adoption du message sur la promotion économique 2032 à 2035.

### *Politique touristique*

En ce qui concerne les bases stratégiques et les priorités pour les années 2028 à 2031, le Conseil d'Etat constate que le message mis en consultation prévoit de poursuivre la stratégie de 2021, avec un accent supplémentaire sur la durabilité. Si les sept champs d'action définis nous semblent globalement pertinents, il serait toutefois utile de fixer des objectifs quantitatifs ou qualitatifs.

Comme mentionné en préambule, les hypothèses financières relatives à Innotour et à Suisse Tourisme sont en contradiction avec les décisions du Parlement de mars 2026. En conséquence, la priorisation restrictive proposée par le Conseil fédéral doit être réexaminée compte tenu des ressources désormais supérieures à ce qui était prévu dans le message.

En outre, le Conseil d'Etat rappelle l'utilité de l'instrument de promotion *Innotour* pour encourager l'innovation et la numérisation dans le domaine du tourisme. Il s'agit d'un instrument qui a fait ses preuves et qui répond pleinement aux besoins d'un secteur en pleine mutation. Innotour permet notamment de mieux mettre à profit les avancées technologiques et ainsi à améliorer la compétitivité du secteur touristique. Le Conseil d'Etat estime donc qu'il n'est pas pertinent de reconfigurer Innotour ou de reprioriser les soutiens. Dans cette perspective, il rejette en particulier l'exclusion des projets dont le volume est inférieur à 200 000 francs, qui pénalise fortement les porteurs de projets fribourgeois (p. 39). Notre économie touristique vit de projets agiles et de micro-innovations qui ne répondent pas toujours à de tels seuils financiers mais qui sont pourtant vitaux pour le maintien de l'emploi en zone périphérique. Le modèle touristique fribourgeois mise aujourd'hui sur la transition vers un tourisme quatre saisons et de la mobilité douce. Il tire sa force de la valorisation du patrimoine bâti et historique et de l'émergence de partenariats transversaux entre tourisme, culture et économie régionale.

#### *Promotion économique extérieure*

Le Conseil d'Etat réaffirme son soutien au *maintien des crédits en faveur de la promotion des exportations*, essentiels pour nos industries exportatrices confrontées à une volatilité internationale sans précédent (pp. 7, 14). Il convient de veiller à ce que les activités de Switzerland Global Enterprise (S-GE) renforcent de manière équitable les différentes régions du pays, sans privilégier les pôles déjà bien positionnés.

Enfin, dans une perspective plus générale de renforcement de la compétitivité, le Conseil d'Etat suggère d'intégrer les points suivants au message sur la promotion économique :

- > Le *cadre réglementaire actuel* en Suisse devrait être revu de manière approfondie afin d'en renforcer la lisibilité, la prévisibilité et la compétitivité, avec l'objectif explicite d'en faire un avantage compétitif nettement différenciant par rapport à nos principaux concurrents.
- > Il apparaît urgent de développer une *fiscalité davantage incitative en faveur de l'innovation*, en particulier pour les start-ups et les scale-up innovantes et à fort potentiel de croissance. Cette orientation pourrait se traduire par des mécanismes de soutien ciblés, tels que des déductions fiscales renforcées pour les activités de R&D et des régimes fiscaux préférentiels pour les entreprises innovantes. Elle pourrait également inclure des dispositifs facilitant le financement des phases initiales et critiques de développement, notamment via les investissements propres réalisés par les porteurs de projets et/ou des investisseurs tiers.
- > La *stratégie de rétention* des entreprises créées et implantées en Suisse devrait être renforcée. Cela inclurait notamment l'introduction de crédits d'impôt remboursables qualifiés (Qualified Refundable Tax Credits, QRTC) au niveau fédéral. Cet instrument permettrait de sécuriser l'ancrage des entreprises innovantes, tout en améliorant leur capacité à investir durablement dans la croissance, l'emploi et l'innovation.

- > Dans un contexte de possible ralentissement de l'innovation en Suisse, il est stratégique d'*attirer les meilleurs talents*, notamment des Etats-Unis. Une stratégie coordonnée entre les EPF et les autres institutions académiques pourrait être mise en place afin de recruter activement des talents issus d'universités de premier plan, telles que le Massachusetts Institute of Technology (MIT) ou les institutions de l'Ivy League. L'objectif serait de stimuler l'innovation scientifique et de préserver la compétitivité de la Suisse dans la course mondiale à la recherche et aux technologies de pointe.

Vous remerciant de nous avoir associés à cette consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Philippe Demierre, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

*L'original de ce document est établi en version électronique*

**Copie**

—  
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle et la Promotion économique ;  
à la Chancellerie d'Etat.